

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE790

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 4

Au début de la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots:

" préfet de",

les mots:

"représentant de l'État dans le".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.